



COMPTE-RENDU DE L'INTERVENTION
DE MAITRE DAVID, AVOCATE

Date : 29/03/19	Heure de début : 10H15
	Heure de fin : 12H00
Présents : Elèves de 2AMO1 : AUGIRON Lauryne BINDACH Douaa CHOULLIKH Nawfal HOSSIE Lorena LUPINI NAFILO Judith MAKETIVILA Meggane MANCEAU Léa MOINET Florian MOUSSA Nazira NDWANI KIBOUANU Florient PATRON Alison REEVES Marcio THIBAUT Amélie THIEFAINE Roxane URSULET Kieran VALLET Noémie VICKOS Philaée Mme ARCHENAUULT : professeur de gestion Mme KOSSIR : professeur d'administration Mme DAVID : avocate	Absents : BURON Adeline RIVIERE Enola ROUZIOU Tiffaine Excusés : / En retard : /

Mesdames ARCHENAUULT et KOSSIR ouvrent la séance à 10H15.

Madame ARCHENAUULT nous signale l'absence d'Adeline BURON, Enola RIVIERE et Tiffaine ROUZIOU et poursuit par la présentation de l'ordre du jour : l'intervention de l'avocate – Maître DAVID.

Intervention des élèves :

Roxane et Noémie commencent par expliquer à Maître DAVID la seconde AMO – Accueil Management des organisations et les deux choix d'orientation que les élèves devront choisir en fin à la fin de l'année scolaire soit ARCU- Accueil Relation Clients et Usagers soit GA- Gestion Administration.

Ensuite, Judith, Alison et Amélie racontent où elles ont passé leurs stages et les missions qu'elles ont réalisé en rappelant que durant les trois années de BAC PRO, il y aura 22 semaines de stage.

Florian et Nazira continuent et parlent des examens - BEP et BAC PRO qui comportent des épreuves écrites, orales et en CCF.

Puis, Roxane et Noémie présentent le projet en cours sur la participation au film judiciaire, découverte du musée de Tessé et assister une audience u tribunal correctionnel. Elles parlent des différentes missions réalisées par les élèves.

Pour finir, Florient a parlé du passeport professionnel – les fiches Cerise Pro que l'on doit remplir à présenter au BEP et au BAC PRO.

Intervention de Maître DAVID :

Maître DAVID prend la parole pour nous expliquer qu'est-ce que la justice ? C'est l'ensemble des juridictions.

Juridiction civile :

- *Tribunal d'Instance*
 - o Litige inférieur à 10 000€. Exemple : hauteur de haies entre voisins
- *Tribunal de grande Instance*
 - o Litige supérieur à 10 000€. Exemple : crédit immobilier
 - o 3 acteurs : 1 juge et 2 assesseurs
- *Juge aux affaires familiales*
 - o S'occupe des divorces, gardes parentales...
- *Juge des enfants*
 - o Civile :
 - Suivi éducatif (école, crèche)
 - Placement des enfants en famille d'accueil, chez un membre de la famille
 - o Pénale :
 - Cour d'assises des mineurs (16 à 18 ans)
 - Tribunal des enfants (moins de 16 ans)
- *Tribunal de commerce*
 - o S'occupent des litiges entre commerçant
- *Conseil des Prud'hommes*
 - o S'occupent des litiges entre salariés et employeurs

Juridiction pénale :

- *Cour d'assises (crimes)*
 - o Crime prémédité, viol, braquage, meurtre, circulation de fausse monnaie, violence grave
 - 3 juges : 1 président (robe rouge) et 2 assesseurs (robe noire)
 - 6 jurés (personnes ayant plus de 18 ans tirées au sort sur les listes électorales)
 - o Durée : 1 journée à plusieurs semaines
 - o Procédure orale (aucun papier officiel)
 - o Audience publique sauf pour les viols huis clos
- *Tribunal correctionnel (délits)*
 - o Vol, délits routiers : conduite sous alcool - stupéfiant, agressions sexuelles, violences moins graves
- *Tribunal de police (contraventions)*
 - o Violences – arrêt de travail de moins de 8 jours, délits routiers - feux rouges grillés, contestations des amendes, suspension de permis
 - o Poursuites alternatives afin de désengorger le tribunal – délégué du procureur qui va recevoir les personnes pour les sermonner et que lors de la prochaine infraction à la loi elles seront sanctionnées
- *Juge d'Instruction*
 - o Il mène l'enquête, fait des reconstitutions et saisit la gendarmerie, la police pour enquêter sur des affaires compliquées ou graves
- *Juges d'application des peines*
 - o Il intervient une fois que la peine est donnée

- Il propose un aménagement des peines :
 - Conditionnel
 - Semi liberté
 - Bracelet électronique
- Il surveille les différentes peines prononcées :
 - Prison avec sursis
 - Sursis avec mise à l'épreuve
- **Déroulement d'une audience auprès du tribunal correctionnel :**
 - Maître DAVID nous distribue un plan du placement des acteurs
 - Audience collégiale ou en juge unique
 - Les acteurs :
 - 3 Juges : 1 juge et 2 assesseurs
 - 1 Greffier : note tout ce qui se dit à l'audience
 - 1 Procureur de la République : défend l'intérêt général et donne la sentence
 - 1 Huissier audiencier : Gère les dossiers
 - 2 avocats (1 pour le prévenu et 1 pour la victime)
 - Le président questionne le prévenu et lui rappelle l'infraction reprochée, l'interroge, lui demande des explications, il dispose d'un dossier avec les procès verbaux d'enquêtes, pose des questions sur sa personnalité, demande aux avocats s'ils ont des questions
 - L'avocat de la victime (partie civile) intervient pour une demande chiffrée (dommages et intérêts)
 - Le procureur de la République – reprise du casier judiciaire du prévenu
 - L'avocat du prévenu défend son client
 - A la fin de la plaidoirie, plus rien ne doit se dire
 - La décision est immédiate où les acteurs se retirent pour délibérer
 - Durée : 20 à 30 min

Pour finir, nous avons posé des questions auquel Maître DAVID a répondu.

Exemple de questions :

- Avez-vous un employeur ?
- Quel cas difficile avez-vous été confronté ?
- Avez-vous déjà jugé des connaissances ?
- Quelles études avez-vous fait ?
- Depuis combien de temps exercez-vous ?
- Explication sur la légitime défense ?
- Quelle sentence la plus longue à laquelle vous avez été confrontée ?
- Aimez-vous votre métier ?

La séance se termine à 12h.

Les gestionnaires administratifs
Elèves de 2AMO1